Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE LANRIVAIN

22480

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260428-D2026_023-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation	**22/04/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**22/04/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 10 Contre : Abstention :	**1**

L'an deux mil vingt-six, le vingt hui avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Madame Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mme Fabienne PAMPANAY, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS, Madame Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Joseph TYDOU donne procuration à Mr Philippe LE JONCOUR.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Héléna MORVAN
Secrétaire de séance adjoint : Mr Bruno RAOULT

Délibération n° D2026_023

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Président de séance et le ou les secrétaires. Le conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Aucune remarque n'ayant été faite sur la rédaction du projet de document, le Conseil Municipal,

VALIDE la proposition de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2026 par 10 voix pour Mr Jean-François THOMAS s'étant abstenu.

Acte rendu exécutoire Après dépôt à la Préfecture Le Et publication ou notification Le	La secrétaire de séance, Héléna MORVAN.	Le Maire, Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260428-D2026_023-DE